

AG du 6/02/2021

Rapport de présentation du budget prévisionnel 2021

Le budget prévisionnel de l'exercice 2021 concerne la période du 01 janvier au 31 décembre 2021. Il a été établi en adéquation avec le Plan de Développement et adopté en Comité Directeur. Il s'équilibre à hauteur de 541 550 € avec des subventions de 50 000 € du Conseil Régional, 18 000 € du PSF (ex CNDS) et de 14 000 € de la DRJSCS (BOP), ainsi que des partenariats et subventions notamment de la FFME pour l'emploi de Rémi Duboz.

Ce budget prend en compte la cotisation territoriale sur les licences de 16 € calculée avec une estimation de 9 000 licences en 2020-2021 et 10 000 licenciés en 2021-2022.

Le projet de développement de la Ligue sera mis en œuvre progressivement dès le début 2021 :

- Le budget prévoit la bourse d'aides aux clubs (20 000 €) et l'embauche en mars 2021 d'un animateur territorial basé à Montpellier ;
- L'embauche d'un deuxième animateur territorial interviendra en fin d'année en fonction des conditions de reprise de nos activités

Le budget sera réajusté en Comité Directeur après quelques mois de fonctionnement et après notification des subventions.

Les charges de personnel (199600 €) et les subventions ont été affectées sur les différentes actions.

Les principaux points sont précisés ci-dessous :

Fonctionnement Général :

En charges (125 450 € dont 33 000 € de personnels affectés) cette partie retrace les frais de fonctionnement généraux de la ligue, y compris la communication, les achats de matériels sportifs subventionnés (24 000 €), les achats d'entrées en salles d'escalade (compensées par les reventes) et la bourse aux clubs (20000€).

En produits (206 250 €) sont inscrits notamment le versement de la part régionale sur la licence de 16 €, soit 160 000 € pour 10 000 licenciés espérés avec la reprise (en diminution / aux prévisions antérieures), la partie subventionnée par le Conseil Régional pour le matériel (12 000 €) et les reventes d'entrées aux salles d'escalade (20 000 €), ainsi que des produits courants.

Personnel : les frais de personnels versés au GEME sont estimés à 199 600 € et répartis dans les différentes lignes d'actions.

Il s'agit des emplois d'Anne Geernaert Directrice (à 70% sur la ligue), de Mathieu Peyet (à 60% sur la ligue) guide de haute montagne cadre technique chargé particulièrement des formations et de l'équipe jeune ski, de Rémi Duboz, cadre technique sur l'escalade, de Clement Vanrechem (à 50% sur la ligue) chargé notamment de la coordination des projets sportifs, du suivi du secteur géographique du 31, d'Emeric Grego pour la communication en contrat d'apprentissage, de Philippe Mercanti BE pour des formations escalade et la coordination du CQP AESA (60% d'un mi-temps sur la Ligue) et d'un premier animateur territorial basé à Montpellier.

S'ajouteront à compter d'août 2 emplois affectés à la SAE de Tarbes dont les coûts seront compensés par des produits.

Projets inscrits au Plan de Développement :

Formations :

Dépenses 79 500 € (dont 27 000 € de personnel affectés)

Cette partie reprend toutes les formations qualifiantes des différentes activités.

Se rajoute la partie formations pro (CQP majoritairement) déléguée par la FFME : 16 500 € en charges, 22 500 € en produits

En produits 85 500 € : participations des stagiaires des formations de bénévoles (72 500 €) et des subventions (PSF, Région)

Développement multi activité : reprise après la crise sanitaire :

Dépenses 12 000 € dont 2 000 € de frais de personnels

Produits 9 000 € dont 4700 € de subventions

Compétitions

Soutien à l'organisation de championnats régionaux : 6 000 €

et à l'organisation de compétitions nationales : 8 000 €

Accès HN

Escalade:

Dépenses: 19 900 € dont 9900 € de personnel compensés par des subventions (13500 €) et

Produits FFME

Ski:

Dépenses: 22 500 € dont 8 500 € de personnel

Produits 12 800 € de subventions et des produits courants

Bourses athlètes escalade et ski : 8 000 €

Pole Escalade CREPS Haut Niveau compétition :

Les Charges estimées à hauteur de 93 000 € dont 28 000 € de personnel concernent les frais d'encadrement : 32 000 € et les frais de scolarité (33 000 €) compensés par des produits équivalents :

En produits (91 000 €) sont inscrits des subventions (Région, PSF, BOP) pour 22 000 €, les participations des familles pour l'hébergement au CREPS (33 000 €), des produits courants (stages, examens médicaux 10 000 €), et la participation de la FFME aux charges de fonctionnement 26 000 € (correspondant au financement du poste de Rémi Duboz qui remplace Laurent Lagarrigue CTR mis à disposition de la FFME)

Animation territoriale (soutien aux clubs, CT) SAE SNE :

Dépenses 66 700 € dont 51 700 € de personnels avec notamment le nouvel emploi d'animateur territorial et 15 000 € de frais principalement de déplacements

SAE Tarbes : nouveau projet qui doit ouvrir en septembre :

Dépenses sur 4 mois 55 000 € dont 25 000 € de personnels entièrement compensés par des produits